Dimension urbaine dans le contexte de l'élargissement

2004/2258(INI) - 13/09/2005

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Jean-Marie BEAUPUY (ADLE, FR) sur la dimension urbaine dans le contexte de l'élargissement. Le rapport considère que les villes et agglomérations ou zones urbaines, notamment les villes petites et moyennes, sont des acteurs clés du développement régional et local et de la réalisation des objectifs de Lisbonne et de Göteborg tels qu'ils ont été révisés. Il rappelle que des axes de développement concernant la politique urbaine après l'élargissement restent encore à renforcer au niveau des nouveaux États membres et des régions, comme le logement et la revitalisation des zones urbaines, les infrastructures, le transport, le tourisme, l'environnement, l'élimination des déchets, l'approvisionnement en eau, la culture, la formation, l'enseignement, les services sociaux et la santé.

Les députés européens soulignent les grandes disparités en termes de politique urbaine entre les 25 États membres, notamment du fait de l'élargissement à 10 nouveaux États membres qui souvent n'ont pas de politique urbaine générale claire au niveau national ou régional. Bien que la politique urbaine ne fasse pas partie des compétences directes de l'Union européenne, l'Union européenne est compétente pour des politiques qui influencent directement le développement urbain durable: politique régionale et de cohésion, transport, environnement, emploi et affaires sociales, etc. Le rapport ajoute «qu'il faut accorder davantage d'attention à la perspective urbaine de l'objectif 2 en ce qui concerne les dispositions économiques et territoriales».

La commission souligne que les villes et les agglomérations ou zones urbaines concentrent 78 % de la population de l'Union européenne et qu'elles représentent un lieu où se concentrent les difficultés à la fois les plus complexes et les plus courantes (exclusion sociale, ségrégation spatiale et ethnique, pénurie de logements, insécurité, drogue, pollution, anciens terrains industriels contaminés, trafic, chômage, manque de compétitivité, pauvreté, changements démographiques...). Les villes et les agglomérations sont aussi un lieu où se bâtit l'avenir: universités, centres de recherche, etc. Les députés européens en concluent que l'urbanisme doit tenir compte de la nature spécifique des villes européennes en termes de données démographiques et de qualité de vie, en incorporant une large gamme de politiques et d'opportunités comprenant les citoyens et, en particulier, les jeunes et les femmes.